

Les critères de l'organisation administrative française

Par **Valentinnn**, le **20/11/2018** à **21:39**

Salut !

J'ai fait une dissertation ce matin en droit admin (galop d'essai :x) et j'ai peur d'avoir fait un HS.

L'intitulé était : "Quelles sont à votre avis les principales caractéristiques de l'organisation administrative française".

Du coup mon plan dans les grandes lignes c'était :

I Une logique centralisatrice nuancée par des pouvoirs locaux influents (par leur proximité)

A Centralisation

B Décentralisation/Déconcentration

II Un contrôle spécifique de l'organisation administrative

A Une justice administrative indépendante unique

B L'ancrage dans le paysage administratif français (constitutionnellement reconnue)

En gros mon idée c'était de dire que la grande caractéristique de l'organisation administrative c'était l'administration d'abord centralisée puis déléguée (dans des logiques de décentralisation et déconcentration - intérêt local...) -> I , mais que cette caractéristique n'existerait pas sans un contrôle opéré par une juridiction administrative indépendante (Création du CE inédite par rapport aux systèmes étrangers et ancré constitutionnellement) (II).

C'est pas hyper clair pour le II et c'est pour ça qu'il peut être interprété comme HS je pense.. après le sujet était hyper large je trouve... Donc je voulais juste savoir si parler de la juridiction administrative (et du droit administratif) faisant partie intégrante de l'"organisation administrative" vous choquait ^^

Merci

Par **Valentinnn**, le **21/11/2018** à **19:59**

Je me permet d'up le sujet ^^ je ne demande qu'un simple avis :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/11/2018** à **07:37**

Bonjour

Il faut attendre au moins trois jours avant de faire remonter un sujet.
C'est une question de respect vis-à-vis des autres membres.

Merci pour votre compréhension.

Par **LouisDD**, le **24/11/2018** à **13:08**

Salut

Un sujet qui m'est assez peu évocateurs...

On ne sait trop si l'on doit déterminer les critères en question de façon générale ou si le sujet invite à faire état de l'organisation administrative française dans le concret...

Ainsi peut être que consacrer un grand II) entier à la juridiction administrative était de trop...

Après difficile toujours de juger un plan fait de mémoire et sans le raisonnement tenu (car même si le sujet est sous forme de question, on peut trouver une problématique plus intéressante qui met en relief les enjeux du choix de ces caractéristiques pour l'administration française)

Enfin bref...

N'hésitez pas à proposer la correction de votre chargé de TD